

un testament, par lequel il la nomma sa légataire universelle. L'acte, suivant les pieux usages de l'époque, débutait par un hommage, rendu « à Dieu le créateur, à son fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, à la bienheureuse Vierge Marie, aux saints et saintes du paradis », et prescrivait la célébration de mille messes basses en mémoire du défunt, en outre d'une messe basse par jour pendant la première année qui suivrait le décès : au total, mille trois cent soixante-cinq messes à huit sous chacune, prix marqué. François était simplement dans l'aisance : car, lorsqu'il eut hérité de son père, cinq ans après la rédaction de ce testament, il ne devait posséder qu'une fortune d'environ 82,000 livres, équivalant à peu près à 400.000 francs de notre monnaie actuelle et représentée surtout par des prés, des saulaies et le domaine de Gerland à la Guillotière, par un autre domaine à Soucieu, par deux maisons sises *en Bellecour et en rue Juiverie*, enfin par deux écuries et deux fenières à la montée des Récollets.

Un fait caractéristique, c'est qu'au moyen âge les canons des conciles ordonnaient à tous les fidèles d'affecter une part de leurs biens, le dixième, dit-on, à des œuvres pies pour le salut de leur âme et que l'Église en vint, malgré l'opposition de nos parlements, à refuser la sépulture, non seulement à ceux qui étaient morts intestats, mais même à ceux qui n'avaient laissé aucun legs à la fabrique de leur paroisse. Sans doute cette discipline rigoureuse finit par s'affaiblir ; mais la coutume avait persisté et François de Mornieu s'empressa de s'y conformer en ordonnant de remettre aux pénitents de la Miséricorde la somme de 425 livres, afin de racheter dix prisonniers pauvres, détenus pour dettes, « à la condition qu'ils fassent dire une messe, qu'ils se confessent et qu'ils communient à l'intention de leur bienfaiteur. » Ce document, si nettement interprété, porte bien la marque du temps où il a été formulé.

*
* *

Nizier du Puitspelu est un franc Lyonnais : il aime sa ville natale (qui l'en blâmerait ?). Il en connaît le passé ; il en regrette plus d'une institution, plus d'un usage. Aussi a-t-il consacré, de